

Pour  
le droit à l'avortement  
Solidarité avec les Espagnol-e-s



# Appel à rassemblement Samedi 11 janvier 2014 - 14h30

Devant la Mairie de Villeurbanne (proche du Consulat espagnol).

Place du Docteur Goujon - Métro Gratte-Ciel

Le gouvernement espagnol Rajoy vient d'annuler ce vendredi 20 décembre la loi autorisant l'avortement, sous couvert d'une loi de « *protection de la vie et des droits de la femme enceinte* ».

Il subordonne le choix des femmes au contrôle médical et social puisque cette proposition de loi prévoit l'autorisation d'avorter **dans seulement 3 cas très précisément encadrés\*** :

- . Viol
- . Grave danger encouru par la femme
- . Malformation foetale

**LES AVORTEMENTS POUR TOUTES AUTRES  
RAISONS SERONT DÉSORMAIS INTERDITS.**

. De plus, les personnes **mineures** devront avoir obligatoirement **l'autorisation de leurs parents** pour interrompre une grossesse non voulue.



**En renouant avec des pratiques déniaient la liberté de choix, c'est le mépris des droits humains fondamentaux des femmes et des couples à maîtriser leur fécondité et à décider de leur vie que le gouvernement espagnol vient de signer. Il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut social étroit et de soumission !**

Après l'offensive des opposants aux droits des femmes contre le rapport Estrela, rejeté le 10 décembre dernier au Parlement européen, cette démarche du gouvernement espagnol vient s'inscrire dans le mouvement européen réactionnaire et conservateur qui n'a toujours pas accepté le droit des femmes à disposer de leur corps, et les considère comme des sous citoyennes incapables de décider par elles mêmes.

**Les féministes espagnoles appellent à une large mobilisation le samedi 11 janvier. Parce que nous ne sommes pas à l'abri de retours en arrière de ce type, le Planning Familial du Rhône apporte toute sa solidarité aux féministes espagnoles en appelant avec la Plateforme féministe 69 à un rassemblement.**

## En France,

le droit à l'IVG est également remis en question par les restructurations ou les fermetures des centres d'IVG. A Lyon, les CIVG de la Croix-Rousse et de Lyon Sud ont ainsi été restructurés, malgré la mobilisation du Collectif de Défense de l'IVG du Rhône. Ces deux dernières années en France et en Europe, se sont multipliées les attaques contre les droits des femmes, instaurant un climat haineux (manifestations contre l'avortement et l'égalité des droits entre les sexualités, remise en cause de la notion de genre).

### \* Conditions restrictives à l'avortement en Espagne :

. **Grave danger encouru par la femme** pour sa vie ou sa santé physique ou psychologique : le texte impose que le diagnostic soit émis par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement.

. **Viol**, à la condition que la femme ait déposé plainte.

. **Malformation foetale**, sous réserve de deux rapports médicaux, l'un sur la mère et l'autre sur le foetus, qui confirmeront le motif d'interruption de grossesse.

*Nous vous invitons également à faire part de votre indignation au Consulat espagnol :  
1 rue Louis Guérin 69100Villeurbanne // Fax 04 78 89 89 25  
Mel : cog.lyon@maec.es*